

Le 27 avril 2014

Au greffe de la Régie de l'Énergie

OBJET : À verser au dossier R-3854-2013 phase (observations)

Lettre d'observation à verser au dossier R-3854-2013 phase 2

À qui de droit :

Par la présente, je vous demande de bien vouloir considérer les observations suivantes concernant le dossier tarifaire sur lequel la Régie devra sous peu statuer.

Je trouve que c'est une grave injustice de charger des frais pour les personnes comme moi qui devront se faire installer un compteur non-communicant pour éviter de se faire irradier et d'être encore plus malade.

Je suis déjà gravement affectée par le compteur Centron de Itron installé chez nous depuis 2005. Depuis ma santé a décliné et en plus Hydro-Québec me chargerait des frais pour avoir un compteur qui sera plus sain pour moi? C'est une aberrance!

J'espère que la Régie de l'Énergie va faire quelque chose pour empêcher cela. Je ne peux croire que les personnes qui souffrent d'électrohypersensibilité seront laissés pour compte dans ce dossier. Nous sommes des êtres humains qui ont leur place dans la société et je souhaite ardemment que la Régie stoppe ce déploiement meurtrier de compteurs intelligents. C'est votre devoir de ne pas autoriser la suite des installations des compteurs et de voir à ce que la gratuité de l'installation des compteurs non-communicants soit de mise.

C'est la vie d'êtres humains qui est en jeu, que ce soit les personnes électrohypersensibles, comme les enfants ainsi que l'avenir des générations futures.

Je vous remercie de l'attention portée à ma requête.

Louise Martin

70, chemin Plamondon

Stoneham, Québec, G3C 1Y4